

Mairie de  
Saint-Chinian



**Commune de Saint-Chinian**  
**Département de l'Hérault**  
**République Française**

**Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2026-022**  
**Séance du 29 avril 2026**

**Objet : Fixation de la liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean-François MADONIA, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS : (15) Monsieur Jean-François MADONIA ;**

Mme Hélène TETELIN, M. Franck TEYSSIER, Mme Monique LEROY, M. Philippe MARCON, Adjoint ;

M. Jean-Claude TRONC, M. Michel BABEAU, Mme Ingrid ROUFFET, Mme Sylvette SAUSSOL, Mme Isabelle FRANÇOIS, Mme Sandrine COUSTE, M. Lionel GISCLARD, M. Dimitri RAYMOND, M. Pierre GAUTRAND, Mme Corinne TRINQUIER, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS : (4) Mme Nathalie CROS à M. Philippe MARCON, Mme Isabelle GODARD à Mme Sylvette SAUSSOL, M. Michel ROCQUET à M. Dimitri RAYMOND, Mme Catherine COMBES à Mme Corinne TRINQUIER.**

**ABSENT : (0)**

**ABSENT EXCUSÉ : (0)**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Hélène TETELIN.**

**DATE DE CONVOCATION : 16 avril 2026.**

---

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Il convient au Maire de la commune de s'assurer de ces conditions.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 15 mai 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Civilité	Prénom NOM	Date de naissance	Adresse
<b>12 noms pour les commissaires titulaires</b>			
Mme	Isabelle GODARD	09/11/1971	19 Avenue d'Assignan 34360 Saint-Chinian
M.	Michel ROCQUET	14/04/1981	375 Route de Percin de Montgaillard 34360 Saint-Chinian
Mme	Sylvette SAUSSOL	30/10/1957	1 Rue de l'Abbatiale 34360 Saint-Chinian
M.	Michel BABEAU	03/03/1948	36 Grand'Rue 34360 Saint-Chinian
Mme	Monique LEROY	27/11/1960	28 Avenue de Villesspassans 34360 Saint-Chinian
Mme	Sandrine COUSTE	24/05/1974	26 Rue la Mouleyre 34360 Saint-Chinian
M.	Franck TEYSSIER	10/07/1982	10 rue Fontaine Bagnassol 34360 Saint-Chinian
Mme	Isabelle FRANCOIS	01/07/1962	31 Avenue Raoul Bayou 34360 Saint-Chinian
M.	Philippe MARCON	04/09/1962	30 Rue du Magot 34360 Saint-Chinian
Mme	Ingrid ROUFFET	17/07/1955	700 Route d'Assignan 34360 Saint-Chinian
M.	Lionel GISCLARD	22/10/1975	15 rue des 3 Grâces 34360 Saint-Chinian
Mme	Nathalie CROS	07/07/1972	13 rue de la voie ferrée 34360 Saint-Chinian
<b>12 noms pour les commissaires suppléants</b>			
M.	Jacques BELOT	20/05/1950	4 rue des Mûriers 34360 Saint-Chinian
M.	Franck LEROY	01/03/1986	260 chemin de Bize 34360 Saint-Chinian
M.	David MOUTON	03/08/1970	300 chemin la Serre de Combecaude 34360 Saint-Chinian
Mme	Nathalie MOUTON	24/04/1971	300 chemin la Serre de Combecaude 34360

Saint-Chinian			
M.	Alain GHISALBERTI	09/02/1959	15 Rue des Tamaris 34360 Saint-Chinian
M.	Joel AVEROUS	13/06/1959	43 Rue Saint Laurent 34360 Saint-Chinian
M.	Raphael BOFI CHABBERT	28/01/2007	32 Rue du Magot 34360 Saint-Chinian
M.	René SONZOGNI	13/07/1945	82 Avenue Raoul Bayou 34360 Saint-Chinian
M.	Dominique POUPINET	01/09/1951	6 chemin des Aires 34360 Saint-Chinian
M.	Bruno PEREZ	16/12/1961	7 Rue des Granières 34360 Saint-Chinian
M.	Bruno RAMONDENC	22/05/1963	22 Rue de la Trivalle 34360 Saint-Chinian
Mme	Thérèse Marie GAU	28/01/1954	25 Rue du Canal de l'Abbé 34360 Saint-Chinian

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** DE TRANSMETTRE la liste des 24 noms auprès des services fiscaux.

**Article 2 :** D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant en signer tout document afférent et de transmettre aux différentes structures.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat,
- Transmise au Services Fiscaux.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

**Fait à Saint-Chinian, le 29/04/2026**

**Le Maire,  
Jean-François MADONIA**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 034-213402456-20260429-DCM2026\_022-DE